



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 12 Juin 2025

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 06 juin 2025

de Présents 10

de Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Nolwenn BOISSINOT (arrivée à 19h43) (Adjoints au Maire), M. Éric DONZALLAZ, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER (arrivé à 19h40), Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : Mme Marie-Madeleine ROYER (pouvoir à Mme Nolwenn BOISSINOT), M. Gérard GOHIER (pouvoir à M. Dominique LUCAS), M. Patrick GERBEAU (pouvoir à Mme Nathalie GABILLARD), M. Sylvain JONCHERAY.

Absente : Mme Aurore LUCAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Éric DONZALLAZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
- Devis SNTP - Restaurant
- Admission en non-valeur – Budget Principal
- Révision des tarifs de la salle polyvalente
- Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) scolarisés dans le premier degré, sur le temps de la pause méridienne
- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2025
- Compte-rendu des Commissions
- Divers



Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise

Et de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

→ Admission en non-valeur – Budget Principal

Le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITÉ des membres présents (8 voix POUR), d'ajouter et de supprimer ces points à l'ordre du jour.

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 27 mars 2025.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Monsieur Michel FOUCHER était absent lors de la dernière réunion de conseil mais il souhaite intervenir concernant le point sur le parc agrivoltaïque : « la décision prise par le Conseil est incompréhensible. Prévenir les gens que leur patrimoine immobilier va être dévalué. C'est écrit noir sur blanc dans le PV. »

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de démarche en ce sens et que c'est une inquiétude rapportée par les habitants qui se sont manifestés auprès de la mairie. La mairie n'a pas donné d'avis car elle ne fait pas partie du groupe de décision pour ce type de dossier.

Monsieur Michel FOUCHER déplore que ce soit orienté comme d'habitude et il trouve dommage que le Conseil Municipal ne soit pas capable de prendre une décision sur un projet qui est sur la commune et porté par un privé. Si le Conseil ne se prononce pas c'est qu'il se désolidarise.

Arrivée de M. Damien PANNIER à 19h40.

Arrivée de Mme Nolwenn BOISSINOT à 19h43.

DÉLIBÉRATION N°2025-06-12-01 Devis SNTP pour l'aménagement du parking du restaurant en tapis simple
--

Monsieur Dominique LUCAS, 1^{er} adjoint en charge des travaux, présente le devis n°1607209 de l'entreprise SNTP concernant l'aménagement du parking du restaurant en tapis simple.

Le devis comprend :

- Une partie voirie : terrassement, fourniture et pose de bordure béton type T2 + enrobé
- Une partie réseaux éclairage : terrassement, fourniture et pose d'un fourreau rouge + cablette 25 mm² y compris sablage et remblaiement

Le devis s'élève à 53 028,25 € HT soit 63 633,90 € TTC.

Monsieur le Maire propose de le valider.

Monsieur Michel FOUCHER vote contre. Il précise qu'il y a un parking existant en dessous du restaurant, il n'était pas nécessaire d'en refaire un.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **ACCEPTÉ** le devis n°1607209 de l'entreprise SNTP pour un montant de 53 028,25 € HT soit 63 633,90 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis avec l'entreprise SNTP.

DÉLIBÉRATION N°2025-06-12-02 Révision des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2015. Il propose de revoir les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2025 et présente le tableau ci-dessous :

LOCATION SALLE POLYVALENTE					
Tarifs à partir du 1er septembre 2025					
Type de location		Salle Polyvalente (capacité 80 places assises)			
		Habitants de Grez-en-Bouère		Habitants hors commune	
		ÉTÉ (De Mai à Septembre)	HIVER (D'octobre à Avril)	ÉTÉ (De Mai à Septembre)	HIVER (D'octobre à Avril)
Location Journée	Avec cuisine	170,00	200,00	260,00	290,00
	Sans cuisine	130,00	160,00	200,00	230,00
Location Week-end (Du vend. 16h au lundi 9h30)	Avec cuisine	250,00	280,00	370,00	400,00
	Sans cuisine	210,00	240,00	320,00	350,00
Réunion, conférence, séminaire (Asso/Organisme hors commune)	Avec cuisine			60,00	90,00
	Sans cuisine			20,00	50,00
Vin d'honneur */ Apéritif dinatoire (1/2 journée de 4h)	Avec cuisine	80,00	110,00	100,00	130,00
	Sans cuisine	40,00	70,00	60,00	90,00
Arrhes à la réservation		50 % (paiement des 50 % restant à l'état des lieux de sortie)			
Caution location		500,00		500,00	
Caution Ménage		100,00			
Location vaisselles (par personne)		0,60			
* Gratuit pour les habitants de la commune lors d'une sépulture					
Pour les associations communales et toutes les réunions d'organismes dont le siège social est à Grez-en-Bouère: mise à disposition gratuite de la salle et de la cuisine					

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :

- **FIXE** à compter du 1^{er} Septembre 2025, les nouveaux tarifs de la salle polyvalente comme ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2025-06-12-03 Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) scolarisés dans le premier degré, sur le temps de la pause méridienne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Il ajoute que depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organise un service de restauration scolaire ou des



activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie.

L'objet de la présente convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont affectés, sur décision de la rectrice d'académie, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune/ l'EPCI.

Monsieur le Maire précise que la commune est concernée pour les deux écoles (publique et privée).

Il propose d'approuver la convention établie entre l'État et la Collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :

- **APPROUVE** la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) scolarisés dans le premier degré sur le temps de la pause méridienne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents inhérents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2025-06-12-04 Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier le 06 juin 2025 de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) l'informant que l'autorisation triennale pour l'organisation du rythme scolaire sur 4 jours arrive à son terme à la rentrée 2025. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction, il faut transmettre une nouvelle demande de dérogation si la commune souhaite poursuivre la répartition de la semaine scolaire sur huit demi-journées.

Monsieur le Maire ajoute que l'école publique Levrot est favorable au maintien de la semaine à 4 jours. Il nous a été fait part des points positifs suivants :

- Les enfants ainsi que les familles semblent avoir trouvé leur rythme dans cette organisation (retours positifs lors des conseils d'école).
- Le jour de coupure du mercredi permet (notamment au plus jeunes enfants) de se reposer et de revenir plus disponibles aux apprentissages le jeudi.
- Les classes à multiple niveaux engendrent des temps de décroissements (regroupement des élèves par cycle), ces temps sont organisés et ont lieu l'après-midi.
- D'après le sondage réalisé auprès des familles (dans le cadre de l'évaluation d'école en début d'année) le mercredi non travaillé permet à des enfants de pratiquer une activité physique ou culturelle.

Monsieur le Maire propose le maintien de la semaine à 4 jours organisée de la même manière que les années passées : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h40 à 16h30.



Monsieur Michel FOUCHER vote contre. Il suit l'avis des chrono-biologistes et des pédopsychiatres qui préfèrent des semaines scolaire sur 4,5 jours plutôt que 4 jours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un renouvellement de la dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour les années 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028.

DÉLIBÉRATION N°2025-06-12-05 Création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ouvert au cadre d'emploi des agents de maitrise
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1^{er} juillet 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des agents de maitrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :

- ADOPTE cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ **Scolaire :**

En l'absence de madame Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT, membre de la commission scolaire informe le Conseil Municipal que :

- La chasse aux œufs s'est déroulée le samedi 26 avril 2025 de 10h00 à 12h30 au parc des Lilas : 35 familles ont répondu présentes.
- La bourse aux jouets prévue initialement dans la cour de l'école publique le 24 mai de 14h00 à 17h00 a été annulée, seulement 6 participants. L'action sera relancée pour octobre 2025, avant les fêtes de fin d'année.



→ Prochaine action : le ramassage des déchets le jeudi 3 juillet (matin) par les élèves des 2 écoles.

▪ **Communication / Presse :**

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

→ La réunion concernant le Flash Infos est prévue le 26 juin 2025 à 19h30.

→ La réunion concernant l'organisation du prochain Forum des Associations est prévue le 24 juin à 20h00.

→ La 5^{ème} naissance 2025 est arrivée !

Facebook : 1 140 publications réalisées depuis le lancement

877 abonnés (+ 31 depuis le dernier conseil)

LE TOP 10 :

1. Local disponible – futur restaurant (10 146 personnes)
2. Incivilités déjections canines et déchets sauvages (3 412 personnes)
3. Opération zéro gaspillage au Collège Le Grand Champs (3 367 personnes)
4. Matinée pose des plaques pour les naissances 2024 (3 214 personnes)
5. Travaux rue des Écoles (2 331 personnes)
6. 2^{ème} matinée citoyenne désherbage (2 093 personnes)
7. Soirée jeux École Saint Jean-Baptiste (2 033 personnes)
8. AS Foot – Tournoi de palets (1 849 personnes)
9. Les carrés potagers à l'École Alfred Levrot (1 157 personnes)
10. Plateforme May'Sud Répit (1 000 personnes)

▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Nolwenn BOISSINOT présente au Conseil Municipal :

→ La rétrospective Vide-Greniers du 8 mai 2025 :

- 140 exposants
- Remerciements à l'équipe qui a aidé pour les différentes actions : traçage des emplacements, montage barnum, disposition des poubelles, placement des exposants, gestion du parking Alphonse Peigné, gestion des départs puis contrôle à la fin du vide-greniers pour constat si dépôt sauvage sur la voie publique.
- Remerciements aux agents communaux pour la logistique qui a précédé la journée du vide-greniers.
- Remerciements au P'tit Grez et à l'association Ado Bouge pour la gestion de la restauration et vente de confiseries.
- Un mail a été envoyé à l'ensemble des exposants afin de recueillir leurs impressions (une centaine de retours) :

Points Forts

- L'emplacement dans les rues très apprécié
- Le fait de garder son véhicule sur le stand
- Départ à 17h30-18h fluide et rapide dû aux véhicules déjà sur les stands pour repartir
- Le beau temps qui était au RDV
- Les visiteurs nombreux : bonnes ventes sur les stands
- Professionnels mélangés avec les autres exposants (non regroupés)
- Le temps d'installation pour les exposants et la ventilation des véhicules : 8h15 tous arrivés et installés
- L'accueil et la sympathie des bénévoles
- Pas de dépôts sauvages constatés à la fin du vide-greniers



- Organisation – mails explicatifs précis et clairs – plans joints, réponses rapides

Remarques – Axes d'améliorations

- Prévoir plusieurs stands de restauration (Food Truck) pour éviter trop d'attente
- Prévoir de faire arriver les exposants dès 6h au lieu de 7h
- Revoir le flux de circulation sur la place de la mairie : ne pas fermer la route de la Touche trop tôt
- Plus difficile pour les visiteurs de stationner

→ La rétrospective 1 naissance = 1 arbre planté :

- Samedi 31 mai se déroulait la 3^{ème} édition « une naissance = un arbre planté »
- 14 familles étaient présentes pour fixer la plaque de leur enfant avec l'inscription du prénom et de l'année de naissance sur les arbres plantés pour cette occasion
- Une plaque supplémentaire a été offerte à l'ensemble des parents
- En 2024, il y a eu 17 naissances (9 garçons et 8 filles)
- Les 17 arbres ont été plantés et répartis dans les 3 parcs de la commune : 6 arbres au parc Bel-Ébat, 5 arbres au parc des Lilas et 6 arbres au parc des Cerisiers
- A la fin de la matinée, un pot de l'amitié a été organisé au parc des Cerisiers

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les entreprises pour la construction du restaurant sont dans les temps. Le placo est terminé. Actuellement c'est la phase « plafonds suspendu », « carrelage » (cuisine, salle de restaurant et terrasse). Fin juillet cette phase sera close. Il restera la peinture pour septembre. Les travaux extérieurs devraient débuter semaine prochaine ou la semaine suivante.
- L'onglerie : travaux demandés pour agrandissement
- WC publics (mairie) : finaliser les travaux

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise DECOLUM pour la location des décorations de Noël. La location repart pour trois ans. Le devis présente trois propositions. Il a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les simulations s'y rapportant.

Le Conseil Municipal valide la 1^{ère} proposition (Villages, Pères Noël, bottes) pour un montant de 2 241,60 € TTC par an pendant 3 ans (soit 6 724,80 € TTC).

Il informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux rue des Écoles sont en partie finalisés. Il reste les butées à fixer pour bloquer les roues arrière des voitures et éviter de bousculer un enfant sur le passage réservé aux piétons. Il reste également le scellement d'un potelet sur la partie droite après le pignon afin d'éviter le stationnement.

Monsieur Michel FOUCHER demande s'il y a eu un retour des parents d'élèves. Monsieur Dominique LUCAS répond que non. Mme Nolwenn BOISSINOT sera au Conseil d'école mardi soir, elle posera la question.

Monsieur Michel FOUCHER n'approuve pas la nouvelle configuration de stationnement en marche arrière.

- Rencontre avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'un feu à la récompense rue de la Libération. Prêt par le Conseil Départemental pour un essai d'un mois pour un montant



de 1 000 € (en face de l'atelier municipal). Il est également envisagé de passer la zone de la promenade à l'entrée d'agglomération à 70 km/h.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour le bien suivant :

- 40 rue de la Libération (Section AC n°163, n°164 et n°246) :
 - Bâti sur terrain propre
 - 736 m²
 - Prix : 74 000 € + 6 000 € (commission)

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 juillet 2025 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.

Séance du 12 juin 2025 – Délibérations prises du n°2025-06-12-01 à n°2025-06-12-05

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-06-12-01	Devis SNTP - Restaurant	Approuvée à 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE
2025-06-12-02	Révision des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1 ^{er} septembre 2025	Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)
2025-06-12-03	Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) scolarisés dans le premier degré, sur le temps de la pause méridienne	Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)
2025-06-12-04	Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2025	Approuvée à 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE
2025-06-12-05	Création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise	Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)



Les élus municipaux présents à la séance du 12 juin 2025

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	3 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 24 Juillet 2025

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Éric DONZALLAZ 	Jean-Pierre FOUCHER 

